

Chateau

AN 1
 4

Matrice du Rol de la contribution foncière de la
 Commune de S. Pierre Chateau Canton d'Esmaux, Département de la
 Haute Saône pour les Cotes de la République Française. Le 1^{er} Janvier 1800
 En vertu de la loi du 13. prairial. Meme année, et réglée par M. le Commissaire
 et Répartiteur susdiqué. Nommé par l'Administration de Canton d'Esmaux
 Procureur par son Procureur. Citoyen. Agent et Assesseur de la Commune.
 Le Contingent de ladite Commune pour la contribution foncière est
 fixé par l'arrêté de l'Administration Municipale du Canton d'Esmaux du 2.
 Brumaire par celui de l'Administration Centrale du Département en date du 28. Du Meme
 Mois susd.
 Soit le principal de somme de huit mille sept cent soixante sept francs quarante
 centimes

Sur les quatre centimes ou trois sols additionnels de la dite somme
 de huit mille sept cent soixante sept francs quarante centimes
 dite somme au principal de somme de quatre mille quatre cent
 cinquante francs pour la contribution foncière. Il y a en outre de
 six francs. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante
 francs. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante francs
 en 2^{es} six deniers par franc ainsi qu'il suit

Contribution principale	Centimes sols addit. deniers
8100	25
13	90
81	85
12	35
75	75
11	65
89	45
37	90

S. Pierre Chateau
 Art. 1^{er}

S. Pierre Chateau Canton d'Esmaux
 Contient deux cent quatre vingt quatre parcelles Estime
 fait par le sieur de la Roche pour la contribution principale
 de quatre mille quatre cent cinquante francs quatre
 centimes. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante
 francs. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante francs
 en 2^{es} six deniers par franc ainsi qu'il suit

Art. 2^o

S. Pierre Chateau Canton d'Esmaux
 Contient deux cent quatre vingt quatre parcelles Estime
 fait par le sieur de la Roche pour la contribution principale
 de quatre mille quatre cent cinquante francs quatre
 centimes. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante
 francs. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante francs
 en 2^{es} six deniers par franc ainsi qu'il suit

S. Nabireux
 Art. 3^o
 porte à l'ancien
 passé l'usage de
 de galas Baucher

S. Nabireux Canton d'Esmaux
 Contient deux cent quatre vingt quatre parcelles Estime
 fait par le sieur de la Roche pour la contribution principale
 de quatre mille quatre cent cinquante francs quatre
 centimes. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante
 francs. Soit le principal de quatre mille quatre cent cinquante francs
 en 2^{es} six deniers par franc ainsi qu'il suit

1^{er} Contingent

Contribution principale

Art. 4. S^r. Antoine Bataud Exp^t. de dom^{ne}. Du s^r. Hubert
fontaine... cent quarante huit francs cinq sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

66
12 20

La Roche
Art. 5

S^r. Anouari Bataud Exp^t. de dom^{ne}. Du s^r. Gauthier
Villeneuve... cent vingt six francs quatre sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

68 55
10 40

Art. 6

S^r. Anouari Deliquot Exp^t. de dom^{ne}. Du s^r. Gauthier
Villeneuve... cent vingt six francs quatre sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

69 75
9 35

Crassengard
Art. 7

S^r. Jean fils de Bataud & Bataud Exp^t. de dom^{ne}. Du
s^r. Gauthier Villeneuve... cent dix francs quatre sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

59 10
6 65

Art. 8

S^r. Jean fils de Bataud & Bataud Exp^t. de dom^{ne}. Du
s^r. Gauthier Villeneuve... cent six francs quatre sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

72 35
10 9

Art. 9

S^r. Gauthier Villeneuve de dom^{ne}. de l'union de
Dheritaga... cent dix francs quatre sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

35 90
5 40

Le Lac

Art. 10

S^r. Anouari frondeur hab. p^{re}. Exp^t. de dom^{ne}. Du
s^r. Gauthier Villeneuve... cent dix francs quatre sols pour la contribution principale
pour continuer ou sol^{de} additionnel... cent cinquante

22
3 85

L. Cagez

208 30 60

Art. 11

S. J. B. Haute Jarvailles Exp. Le Don. Du
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

70

8. 35.

Art. 12

S. J. Jean Darnes Exp. autre Don. Du 3.
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

75

7. 15.

Art. 13

S. J. Deviare Cousselle Exp. Le Don. Du 3.
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

38. 35.

5. 70.

Art. 14

S. J. Jean Darnes Exp. Le Don. Du 3.
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

101. 80.

15. 30.

Cousselles

Art. 15

S. J. Deviare Courty Exp. Le Don. Du 3.
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

74. 30.

11. 10.

Art. 16

S. J. Pierre Cabaud Exp. autre Don. Du 3.
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

89. 70.

7. 50.

Villersille

Art. 17

S. J. Deviare Courty Exp. Le Don. Du 3.
C. Meurt. Denis & Lymontier p. f. d. i. s. f. s. r. e. t. quatre p. r. e. t. e. t.
Estime quatre vingt six p. r. e. t. e. t. p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.
p. o. u. s. t. e. f. o. u. r. t. r. i. b. p. p. l. e. p. a. y. e. r. a. t. e. q. u. i. n. z. e. f. e. u. t. i. n. e. t.

106. 25.

15. 65.

B. Lays

171. 85.

70. 75.

Contribution
1000
1000

Act 18. S^r Jacques Champion Desplancher
Don^{ne} du S^r Sabas de la Chapelle est cinquante cinq festeres trois perches
Estime cent cinquante livres outre plus pour la contribution pp^{te} payera la
somme de quatre vingt six francs quatrevingt dix centimes
Pour festines ou plus additionels celle de outre franc vingt cinq centimes

81" 90"
12" 30"

Blanche monton
Act 19.

S^r Leonard Augeraud Exp^t Le Douve Du S^r
Bardout de Plancher dem^{or} audit lieu est cent quarante quatre
festeres plus perches latines deux perches de terre. Plus dix
neuf sols pour la contribution pp^{te} payera la somme de cent quarante deux
francs cinquante centimes
Pour festines ou plus additionels celle de vingt six francs cinquante
centimes

142" 50"
21" 50"

Act 20. S^r Representant Du S^r Romant De
Beaune pp^{te} 2. trois festeres et terre perches en plus
appelle de l'Estime estime quarante quatre livres dix neuf sols
pour la contribution pp^{te} payera la somme de vingt quatre francs trente
centimes
Pour festines ou plus additionels trois francs cinquante cinq
centimes

24" 30"
3" 50"

Le Douve
Act 21.

S^r Paul Dubois S^r public pp^{te} 2. deux festeres
plus perches Estime cinq livres quinze sols pour la contribution pp^{te} payera
la somme de trois francs cinq centimes
Pour festines ou plus additionels celle de cinquante centimes

3" 50"
40"

Act 22. S^r Jean Buvon pp^{te} 2. deux festeres plus perches Estime
six livres quinze sols pour la contribution pp^{te} payera la somme de trois francs
soixante centimes
Pour festines ou plus additionels cinquante centimes

3" 60"
50"

Act 23. S^r Dubou Dem^{or} audit Douve pp^{te} Exp^t Vingt
huit festeres et terre perches Estime quarante huit livres quatre
perches pour la contribution pp^{te} payera la somme de vingt six francs vingt cinq centimes
Pour festines ou plus additionels trois francs quatrevingt dix centimes

26" 25"
3" 90"

Act 24. S^r Demour Penhieu Exp^t Le Douve Du
D^{ne} Du S^r de la Chapelle Estime quatre festeres vingt quatre perches
et demi Estime cent trente huit livres neuf sols pour la contribution
pp^{te} payera la somme de soixante quatre francs vingt centimes
Pour festines ou plus additionels celle de outre franc
vingt centimes

75" 20"
11" 30"

S^r Caze

356" 90"
53" 40"

Art. 25.

Le Sieur Lavoigne Demourant au Montier par
Dix feteres quarante quatre perches Estime cinq Livres Dix
sous plus pour la contribution pp. le payera la somme de trois francs six
centimes
Pour centime ou plus additionnel quarante centimes

Contributions
3^l 5^s
10

Art. 26.

Le Sieur Antoine Lesquelet Exp. Le Douv. D. de
C. de Neuse Raymond cent. a l'ymontier contenant cent vingt trois
feteres vingt trois perches Estime six Livres Dix
sous plus pour la contribution pp. le payera la somme de six francs quatre
francs quarante cinq centimes
Pour centime ou plus additionnel six francs soixante cinq centimes

Ch. 45
6^l 4^s
10

Art. 27.

Le Sieur Marguerite Fourchet V. d'Alain
Serier Exp. Dix huit feteres vingt perches Estime six Livres
plus pour la contribution pp. le payera la somme de trois francs soixante cinq
centimes
Pour centime ou plus additionnel six francs vingt centimes

8^l 6^s
10

Charnais
Art. 28.

Le Sieur Jean Lesquelet Exp. Le Douv. D. de
Nardoutat Septauctre cent. a l'ymontier contenant
cent soixante deux feteres dix huit perches Estime
cinq Livres Dix sous plus pour la contribution pp. le payera la
somme de six francs quarante centimes
Pour centime ou plus additionnel six francs vingt cinq centimes

7^l 10^s
11

Art. 29.

Le Sieur Bernard Devard Exp. Le Douv. D. de
C. de Neuse cent. a l'ymontier contenant cent soixante
deux feteres dix huit perches Estime cinq Livres Dix
sous plus pour la contribution pp. le payera la somme de six francs
quarante centimes
Pour centime ou plus additionnel six francs vingt cinq centimes

7^l 10^s
11

Art. 30.

Le Sieur Pierre Caury Demourant au Montier par
Dix feteres quarante quatre perches Estime six Livres Dix
sous plus pour la contribution pp. le payera la somme de six francs
quarante centimes
Pour centime ou plus additionnel six francs vingt cinq centimes

6^l 10^s
11

Crassoux
Art. 31.

Le Sieur Antoine Lesquelet Exp. Le Douv. D. de
Nardoutat Septauctre cent. a l'ymontier contenant
cent soixante deux feteres dix huit perches Estime
cinq Livres Dix sous plus pour la contribution pp. le payera la
somme de six francs quarante centimes
Pour centime ou plus additionnel six francs vingt cinq centimes

6^l 10^s
11

F. Lapeyre

326^l 10^s 18^s 6^s

Contribution
principale
12
67 35
10

Art. 32
Service
Art. 33

Seigneurie Neuville esp. outre dom. Du f. Dantout
Septembre contenance fut cinq cent quatre vingt dix perches
Estime fut vingt quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs vingt centimes

Seigneurie Pierre Javoué esp. outre dom. Du f. Dantout
Septembre contenance fut sept cent quatre vingt dix perches
Estime fut quarante quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs quatre vingt centimes

78 45
18

Art. 34
Art. 35

Seigneurie Sainte Barthelemy Dem. de la commune de Juvigny
Septembre contenance fut sept cent quatre vingt dix perches
Estime fut quarante quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs quatre vingt centimes

10 95
1

Seigneurie Pierre Couignat esp. outre dom. Du f. Dantout
Septembre contenance fut sept cent quatre vingt dix perches
Estime fut vingt quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs quatre vingt centimes

70 10
9

Art. 36
Art. 37

Seigneurie Pierre Bit Septembre contenance fut sept cent quatre vingt dix perches
Estime fut quarante quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs quatre vingt centimes

2 50
9

Seigneurie Sainte Barthelemy Dem. de la commune de Juvigny
Septembre contenance fut sept cent quatre vingt dix perches
Estime fut quarante quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs quatre vingt centimes

2 95
60

Mahau
Art. 38

Seigneurie Marigny esp. outre dom. Du f. Dantout
Septembre contenance fut sept cent quatre vingt dix perches
Estime fut quarante quatre livres huit sols pour la contribution principale payée
Le foin de forage fut pour cinquante cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels Dix francs quatre vingt centimes

2 10
90 60
13

Cage

317 10 48 85

Breux 323 4 10

Basville
Ord. 39

Seigneurie facierj expt. Le Douv. De la g. Auben.
La Vallée de eul. abymontie. Contient foire de cinq foires par an
neuf perches exterie. fait cinquante six livres oute pla. poutle
Contrib. pp. la payere la somme de quatre vingt cinq francs vingt cent.
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc quatre vingt centime

Contrib. pp. la
1561
85. 20.
18. 80.

Ord. 40

Seigneurie Mousseil Expt. autre
Douv. de la g. Subentaxielle Contient foire de cinq foires par an
quatre neuf perches exterie. fait cinquante six livres oute
pla. poutle Contrib. pp. la payere la somme de quatre vingt cinq
francs vingt centime
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc quatre vingt cent.

85. 20
18. 80

Sombre
Ord. 41

Seigneurie Natural expt. Le Douv. de la g.
De Arzuerie eul. abymontie. Contient foire de cinq foires par an
seize exterie. deuth. perches six livres oute pla. poutle Contrib. pp. la
payere la somme de quatre francs cinquante cinq centime
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc cinquante cinq centime

110. 56
16. 65

Ord. 42

Seigneurie Portail expt. Le Douv. De
Subentaxielle eul. abymontie. Contient foire de cinq foires par an
seize exterie. deuth. perches six livres oute pla. poutle
Contrib. pp. la payere la somme de quatre francs cinquante
cinq centime
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc cinquante cinq centime

56. 65
8. 15

Ord. 43

Seigneurie Jean Routs expt. Le Douv. De la g.
Paroisse de la Roche eul. abymontie. Contient quatre vingt
neuf perches exterie. deuth. perches six livres oute pla. poutle
Contrib. pp. la payere la somme de quatre francs cinquante
cinq centime
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc cinquante cinq centime

47. 45
7. 10

Ord. 44

Seigneurie Gabriel Aclou Douv. de la g. de la g.
De la g. de la Roche eul. abymontie. Contient six perches exterie. deuth. perches
six livres oute pla. poutle Contrib. pp. la payere la somme de quatre francs
cinq centime
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc cinquante cinq centime

Ord. 45

Seigneurie Antoine Camouhaud eul. abymontie
De la g. de la Roche eul. abymontie. Contient six perches exterie. deuth. perches
six livres oute pla. poutle Contrib. pp. la payere la somme de quatre francs
cinq centime
Sous centime ou pla. additionelle deuth. franc cinquante cinq centime

35

J. C. C.

383. 40

Montegrioux

Art 46.

M^{re} Leonard Quintinard expt. Le Douar
Dont le bled fondent sont alymentaire de six fait bled fortier sept
perche estime que fait aut six lires quatre vingt sept pouce font
Principale payera la somme de quatre vingt dix francs font aut centime
Pour centime ou plus additionnel trois francs font aut centime

Contributions
Mes
100 60 10

Art 47.

M^{re} Jean Ruben fondent expt. Le Douar
Dont le bled fondent sont alymentaire de six fait bled fortier sept
perche estime que fait aut six lires quatre vingt sept pouce font
Principale payera la somme de cinq francs quatre vingt centime
Pour centime ou plus additionnel quatre vingt centime

5 80

Nette

Art 48.

ou a porte veteron de
sangles d'un revenu de
106 f. 15 c.

M^{re} Jean Gorse expt. Le Douar. Duf. Depuis
Dont a Nette fait fait bled deux fortier cinq perche estime
quatre vingt sept lires fait bled pouce font pp. payera la somme
de cinq francs quatre centime
Pour centime ou plus additionnel sept francs quatre vingt centime

52 50

Art 49.

ou a porte veteron de
Joseph et Anne Depuis
d'un revenu de 122 f. 2

M^{re} Antoine Depuis expt. Le Douar
cinq fortier quatre centime fait bled quatre centime neuf lires
neuf plus pouce font pp. payera la somme de vingt six francs
font aut six centime
Pour centime ou plus additionnel trois francs quatre vingt centime

26 70

Art 50.

M^{re} Leonard Neuxialle expt. autre Douar. Duf.
Depuis fait fait bled quatre fortier quatre centime six perche estime
est fait bled lires dix sept plus pouce font pp. payera la somme de
font aut six francs quatre vingt centime
Pour centime ou plus additionnel neuf francs vingt centime

61 85

Art 51.

ou a porte veteron de
Lepain et Depuis
d'un revenu de 122 f. 8

M^{re} Jean Gorse expt. autre Douar. Duf. Depuis
fait fait bled vingt fortier vingt sept perche estime quatre vingt sept lires
neuf plus pouce font pp. principale payera la somme de cinq francs
vingt centime
Pour centime ou plus additionnel sept francs cinq centime
centime

50 20

Art 52.

redont plus bled
ayant été coupés
dans les articles
precedents.

M^{re} Antoine Depuis Supérieur
Exploitant est bled six fortier dix sept perche
estime fait bled lires sept plus pouce font pp. principale payera la somme de
Principale payera la somme de six francs quatre
vingt centime
Pour centime ou plus additionnel neuf francs vingt centime

61 85

8. Regis

340. 50. 52.

Art 33

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

Contributions

37... 65

5... 35

Art 34

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

10... 85

1... 60

Souffrenges

Art 35

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

59... 15

6... 85

Art 36

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

76... 20

11... 35

Art 37

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

115... 8

17... 30

Art 38

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

5... 10

70

La Verdene

Art 39

Carte de Monsieur de Nour
Dont l'abandonne par de quatre vingt deux parties vingt
neuf parties estime pour la terre de Nour sept parties
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour
pour la terre de Nour de terre de Nour pour la terre de Nour

83... 15

12... 50

J. Lagay

387... 35

57... 65

Cont. 60
188
Jan 12 188

Cont. 60

S^r Simon Bournaud Esp. quartale
six festeres vingt perches app. a sonnerie Mahaud Estime brutes
quatre sols pouvoit contrib. pp. le payera a sonnerie dix fraus brutes
Sous centime ou sol additionnel deux fraus quatre centime

16... 30

Cont. 61

S^r Acquerena D. Asonara Etiquel Esp.
quatre sols pouvoit contrib. pp. le payera a sonnerie dix fraus
Sous centime ou sol additionnel deux fraus quatre centime

20... 3

Cont. 62

S^r Jean Bondetet Maurin Esp.
cinq festeres dix fraus perches Estime cinq livres deux sols
Sous centime ou sol additionnel deux fraus
Sous centime ou sol additionnel deux fraus

2... 65

Cont. 63

S^r Jean Sany Esp. autre dom. Duf. autre
Dix festeres app. a sonnerie dix perches Estime
Sous centime ou sol additionnel deux fraus
Sous centime ou sol additionnel deux fraus

65... 40

Cont. 64

S^r Simon Broussetij Esp.
quatre sols pouvoit contrib. pp. le payera a sonnerie dix fraus
Sous centime ou sol additionnel deux fraus

12... 30

Cont. 65

S^r Asonara Saint Amant Meunier
Esp. quartale deux perches au Boulon Estime brutes
Sous centime ou sol additionnel deux fraus
Sous centime ou sol additionnel deux fraus

59... 30

La Rue

Cont. 66

S^r Asonara Simouneau Esp. de
Dix festeres app. a sonnerie dix perches Estime
Sous centime ou sol additionnel deux fraus
Sous centime ou sol additionnel deux fraus

89... 80

10^e Page

13
16... 99

Art 65. Le sieur de... Contain... 102. 95. 15. 50.

Art 68. Dilemoutise. Le sieur de... 66. 75. 10.

Art 69. Le sieur de... 58. 30. 8. 75.

Art 70. Le sieur Michel... 77. 11. 50.

Art 71. Le sieur Jean... 49. 50. 7. 40.

Art 72. Le sieur Antoine... 57. 50. 8. 60.

Art 73. Le sieur Jean... 64. 85. 9. 70.

11. L... 476. 95. 71. 45.

Art. 74

Seigneurie de Bienvenue de Moritine de Sireu

Principel... huit... trois... quatre...
pour... de deux...
pour... de trois...

2... 30

Lagorase

Art. 75

Seigneurie de Jean Muletou

Deux... huit... quatre...
pour... de cinq...
pour... de trois...

3... 65

Lheil

Art. 76

Seigneurie de Seouara Garabouet

Deux... huit... quatre...
pour... de cinq...
pour... de trois...

54... 30

Art. 77

Seigneurie de Jacques Fayard

Deux... huit... quatre...
pour... de six...
pour... de quatre...

101... 40

Art. 78

Seigneurie de Sa Bacheterie

quatre... huit... quatre...
pour... de six...
pour... de cinq...

3... 90

Loubanau

Art. 79

Seigneurie de Seouara Mowet et Seouara

Reberolle... huit... quatre...
pour... de six...
pour... de quatre...

58... 75

Cyboré

Art. 80

Seigneurie de Guillaume Cuvion

Deux... huit... quatre...
pour... de six...
pour... de quatre...

72... 85

Contribution
Centimes
M. assist.

Art. 81
Art. 82

Seigneur Jean Barnaches Exp. autre dom.
Duis le Ruben foudert contenant deux cent cinquante setiers
vingt quatre perches estime sur six livres de plus pour la contribution
principale payera la somme de cinquante sept francs six sous cinq centimes
Pour centimes ou sols additionnels sur franc six sous cinq centimes

57 65
8 60

Meilbagnet
Art. 83

Seigneur Ruben foudert p. Dheritaget
quatre cent cinquante setiers contenant deux cent cinquante setiers
de plus pour la contribution principale payera la somme de trois cent quatre vingt
deux centimes
Pour centimes ou sols additionnels cinquante six centimes

3 90
55

Art. 84

Seigneur Leonard Brossely Exp. de dom.
De la seigneurie de Ruben foudert contenant cinquante
huit setiers de plus sur six perches estime quatre cent dix livres
quatre sols pour la contribution principale payera la somme de
vingt trois francs six sous six centimes
Pour centimes ou sols additionnels trois francs cinquante centimes

23 60
3 30

Art. 85

Seigneur Jean Chapoutaud Exp. de dom.
Habitation de Ruben foudert contenant quatre vingt
deux setiers de plus sur six perches estime quatre cent dix livres
quatre sols pour la contribution principale payera la somme de
vingt trois francs six sous six centimes
Pour centimes ou sols additionnels trois francs cinquante centimes

23 65
8 3

Art. 86

Seigneur Leonard Brossely dit Minet Exp.
De la seigneurie de Ruben foudert contenant quatre
cent cinquante setiers de plus sur six perches estime quatre cent dix livres
quatre sols pour la contribution principale payera la somme de
vingt trois francs six sous six centimes
Pour centimes ou sols additionnels trois francs cinquante centimes

22 3
3 25

Meilbae
Art. 87

Seigneur Jean Hauvri Exp. de dom.
Duis le Ruben foudert contenant cinquante
deux setiers de plus sur six perches estime quatre cent dix livres
quatre sols pour la contribution principale payera la somme de
vingt trois francs six sous six centimes
Pour centimes ou sols additionnels trois francs cinquante centimes

23 80
11 10

Seigneur Etienne Brossely Exp. de dom.
De la seigneurie de Ruben foudert contenant quatre
cent cinquante setiers de plus sur six perches estime quatre cent dix livres
quatre sols pour la contribution principale payera la somme de
vingt trois francs six sous six centimes
Pour centimes ou sols additionnels trois francs cinquante centimes

21 65
10 25

13. Cay

Art 88

S^r Jeanne Bourreau Exp^t
entre autres...
vingt trois perches...
pouvoit contribution principale payée de femme quatre
vingt un franc quatrevingt centime
pour centime ou plus ad dionde bruta francs quatre centime

89 80

13 60

Art 89

S^r Jeanne Jentil Exp^t
Dix huit perches...
Cinqvingt quatre francs...
payée de femme de francs quatre sept francs quatre centime
pour centime ou plus ad dionde dix francs dix centime

67 60

10 20

Art 90

S^r Jeanne Jentil Exp^t
quatrevingt trois perches...
pouvoit contribution...
centime
pour centime ou plus ad dionde quatrevingt francs quatre centime

6 20

90

Raymond

Art 91

S^r Jean Lericard Exp^t
Deux perches...
quatre perches...
Doux plus pouvoit contribution...
un franc quatre centime
pour centime ou plus ad dionde dix francs quatre centime
cinq centime

69 30

10 15

Chouviac

Art 92

S^r Jean Juppe Exp^t
quatrevingt perches...
Cinqvingt francs...
Cinq francs...
payée de femme...
centime
pour centime ou plus ad dionde quatrevingt francs quatre centime
centime

96 75

11 60

Art 93

S^r Antoine Petit Exp^t
Cinqvingt perches...
Cinq francs...
Cinqvingt francs...
pour centime ou plus ad dionde huit francs quatre centime

57 35

8 60

Art 94

S^r Jean Douai Exp^t
Cinqvingt perches...
Cinq francs...
Cinqvingt francs...
pour centime ou plus ad dionde huit francs quatre centime

59 15

8 90

Art 95

S^r Pierre Berte Exp^t
Cinqvingt perches...
Cinq francs...
Cinqvingt francs...
pour centime ou plus ad dionde dix centime

80

10

Donnercus
Cort. 96.

Seigneur Jacques Lambartain
Donneur de la Seigneurie de Lambartain
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Lambartain
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

Cort. 97

Seigneur Jean Davigne
Donneur de la Seigneurie de Davigne
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Davigne
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

Imonts
Cort. 98.

Seigneur Leonard Capitain
Donneur de la Seigneurie de Capitain
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Capitain
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

Cort. 99

Seigneur Leonard Bejot
Donneur de la Seigneurie de Bejot
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Bejot
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

Imas.
Cort. 100.

Seigneur Francois Jerry et Jean Joudie
Donneur de la Seigneurie de Jerry
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Jerry
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

Cort. 101.

Seigneur Leonard Frachet
Donneur de la Seigneurie de Frachet
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Frachet
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

Doutaye
Cort. 102.

Seigneur Pierre Courtin
Donneur de la Seigneurie de Courtin
fut quarante six festeres de quartiers de terre
surtout de la seigneurie de Courtin
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre
quatre festeres de quartiers de terre

100
100
100
100
100
100
100
100
100
100

15. Lape

506 40 79 20

Art 103

Seigneurie de Meuse Secus

Tabachere de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 43. 65. 6. 60.

Art 104

Seigneurie de Meuse Secus

Seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 57. 80. 8. 75.

Seigneurie de Meuse Secus Art 105

Seigneurie de Meuse Secus

Seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 56. 8. 75.

Art 106

Seigneurie de Meuse Secus

Seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 56. 95. 8. 60.

Seigneurie de Meuse Secus Art 107

Seigneurie de Meuse Secus

Seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 52. 25. 7. 90.

Seigneurie de Meuse Secus Art 108

Seigneurie de Meuse Secus

Seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 47. 85. 7. 30.

Art 109

Seigneurie de Meuse Secus

Seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse... seigneurie de Meuse...

Contributions... 9. 35. 1. 40.

16. Cay

323. 85. 40.

Ord^e 110

Seigneurie de Marianne Laury de Danguy
Droit abbatial par exp. de l'abbaye de Saint-André de
quatre sols pour les terres de l'abbaye de l'abbaye de Saint-André
centimes
Pour centimes de l'abbaye de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
20
5

Ord^e 111

Seigneurie de Sarrat de l'abbaye de Saint-André
Exp. de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
20
10

Ord^e 112

Seigneurie de Jean Daugey par exp. de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
3
35

Ord^e 113

Seigneurie de Sarrat de l'abbaye de Saint-André
Exp. de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
1
15

Ord^e 114

Seigneurie de Sarrat de l'abbaye de Saint-André
Exp. de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
3
50

Ord^e 115

Seigneurie de Sarrat de l'abbaye de Saint-André
Exp. de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
3
20
50

Ord^e 116

Seigneurie de Sarrat de l'abbaye de Saint-André
Exp. de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André
de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André de l'abbaye de Saint-André

contribution
principale
1
15
50

17^e Page

13^e 95 2^e 10

Loubin
Coutume

La Viehwass
Art 117

Seigneur Pierre Perrière ex p^r Le Domaine
de Grandvillain. Demeurant au Mac fontaine quatre Vingts quatre
soterie quarante neuf perches estime cent soixante quatre
Dix sept pour la contribution p^r le payement de quatre Vingts
quatre francs quatre Vingts centimes
Pour centime ou plus additionnels quatre francs quatre centimes

12
96 80

14 35

Fontaine
Art 118

Seigneur Jacques Perrière Demeurant au Mac
exploitant soixante perches perches estime cent
vingt trois dix six pour la contribution p^r le payement de
soixante six francs quatre Vingts centimes
Pour centime ou plus additionnels dix francs quatre centimes

66 83

10 15

Le Bois chaste
Art 119

Seigneur Hubert de Fontaine Demeurant
au Mac p^r exploitant cent dix perches quarante six perches
de champ soixante estime cent dix six pour la contribution
p^r le payement de soixante francs quatre Vingts centimes
Pour centime ou plus additionnels dix francs quatre centimes

10 80

1 65

La Chapelle
Art 120

Seigneur Leonard Perrière ex p^r Le Domaine
D'au Seigneur Vallerian Demeurant fontaine cent
quarante perches quatre perches estime quatre Vingts six
six dix sept pour la contribution p^r le payement de
quarante sept francs
Pour centime ou plus additionnels sept francs dix centimes

47 100

7 10

Art 121

Seigneur Leonard Perrière ex p^r Le Domaine
D'au Seigneur Vallerian Demeurant fontaine cent
soterie quatre perches estime soixante dix six pour la
contribution p^r le payement de soixante dix six francs
quarante deux francs cinquante six centimes
Pour centime ou plus additionnels six francs quarante six centimes

12 55

6 45

La Houille
Art 122

Seigneur Pierre Grandaud ex p^r Le Domaine
D'au Seigneur Dutoit Demeurant fontaine cent vingt trois
soterie six perches estime cent dix six pour la
contribution p^r le payement de soixante six francs
quarante six centimes
Pour centime ou plus additionnels six francs cinquante six centimes

63 45

9 35

Art 123

Seigneur Jean Droussely ex p^r une soterie
deux perches appartenant à son aïeul D'au Seigneur
mil dix six pour la contribution principale
de soixante quatre francs quatre centimes
Pour centime ou plus additionnels six francs quatre centimes

4 30

6 15

18
Cay

329 75
19 20

Art 124

Seigneur Jean Grandaud...
Septembre...
vingt...
centimes

23... 20... 3... 30

Art 125

Seigneur Leonard Valleriau...
vingt...
centimes

25... 70... 3... 40

Art 126

Seigneur Leonard Valleriau...
vingt...
centimes

28... 60... 4... 30

Brenat

Art 127

Seigneur Jean Chambard...
vingt...
centimes

36... 80... 11... 20

Art 128

Seigneur Jean Armerier...
vingt...
centimes

15... 70... 2... 40

Art 129

Seigneur Antoine Brunerie...
vingt...
centimes

34... 10

Art 130

Seigneur Leonard Boute...
vingt...
centimes

72... 30... 10... 95

19. Page

286... 12

Contabulation
 119
 78
 11
 75

La Roche
 Art 132

Seigneur Jean Rigaudie esp. autre dom. de
 Dames. Demeurant au fort de la Roche. Contient quatre
 vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

Seigneur Jean Neuvialle esp. Le comte de G.
 A bailliage. Demeurant au fort de la Roche. Contient quatre
 vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

32 50

Art 133

Seigneur Jean Morel dit de la Roche esp.
 Le comte de G. Demeurant au fort de la Roche. Contient quatre
 vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

40

Art 134

Seigneur Pierre Neuvialle esp. autre dom. de
 la Roche. Demeurant au fort de la Roche. Contient quatre
 vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

42 30

Art 135

Seigneur Jean Berthelin esp. autre dom. de
 la Roche. Demeurant au fort de la Roche. Contient quatre
 vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

78 40

La Maschouette

Art 136

Seigneur Pierre Boste esp. Le comte de G. autre dom.
 de la Roche. Demeurant au fort de la Roche. Contient quatre
 vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

50 70

Art 137

Seigneur J. Roumet de la Roche. Demeurant au fort de la Roche.
 Contient quatre vingts cinq festeres de terre. Estime six cents livres
 pour la terre. Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.
 Pour la terre de la Roche. Pour la terre de la Roche.

11 65

La Roche

335 25 50 65

Art 138.

Seigneurie de Vallericum Exp. Le Comte de ...
Premier ...
Ces dix sept ...
De ...
Cinq ...

Contribu
popul
10
10
63 25
9 35

Art 139.

Seigneurie de Pierre de Navon Exp. ...
Vingt ...
quatre ...
Cinq ...

11 80
1 75

Art 140.

Seigneurie de ...
De ...
Cinq ...
Cinq ...

2 35
35

Howet
Art 141

Seigneurie de ...
Dix ...
Bordeaux ...
perche ...
Cinq ...
Cinq ...

107 35
16 30

Seigneurie de
Le Meignieu
Art 142

Seigneurie de ...
Vingt ...
au ...
Argentan ...
Cinq ...
Cinq ...

74 60
11 85

Art 143.

Seigneurie de ...
Cinq ...
Cinq ...
Cinq ...

65

Art 144

Seigneurie de ...
Cinq ...
Cinq ...
Cinq ...

4 35

21. Cagn

269 35 40 35

145

De Pierre et Jean Jacay, exploitant
quatrevingt trois perches trois perches quatrevingt
ans et six quart estime deux fait outre dix sols payera
pour la contribution de femme de six quintes
Pour femme ou plus additionels dix sept francs quatrevingt
centimes

Contributions
115
17 35

Art 146

De Marie Moril, exploitant
Dix sept perches en Maison estime six sols payera pour la
contribution de femme de quatrevingt centimes
Pour femme ou plus additionels six centimes

40
5

Art 147

De St Pierre et Baptiste, exploitant
Dix sept perches aux Perches de Joseph quintes
Domestiques au Bourg contenant trois perches trois
perches et demi estime quatre dix outre six sols payera
pour la contribution de femme de dix huit francs sixante
quint centimes
Pour femme ou plus additionels deux francs quatrevingt centimes

18 75
2 60

Art 148

De St Pierre et Baptiste, exploitant
Six perches de St Pierre, exploitant
quatrevingt perches payera pour la contribution de femme de
cinq centimes
Pour femme ou plus additionels six centimes

8
5

Art 149

De St Pierre et Baptiste et Leonard
quatrevingt sept perches quatrevingt neuf perches quatrevingt
estime quatrevingt huit dix outre six sols payera pour la contribution
de femme de dix sept francs quatrevingt centimes
Pour femme ou plus additionels trois francs quatrevingt
quint centimes

26 25
3 95

Art 150

De St Pierre et Baptiste, exploitant
De la mortie de heritages apres les fermes de la terre
Mortie appartenant a Leonard Jacay, metayer a plouattige
contenant dix sept perches six perches estime quatrevingt
deux sols dont six dixies appartenant aux deux freres mineurs
De St Pierre et Baptiste payera pour la contribution principale femme
de dix francs dix centimes
Pour femme ou plus additionels dix francs dix centimes

8 10
1 20

Art 151

De Pierre Devaux, exploitant
De six quart de sept perches trois perches trois perches
trois quart estime six francs outre six sols payera pour la
contribution de femme de quatrevingt
quint francs dix centimes
Pour femme ou plus additionels quatrevingt francs quatrevingt
centimes

95 20
16 40

De Pierre Jacay

264 5 40

Maspicout
Art 152

Seigneurie de Mienne Estrade esp. autres d'oumme. Duf
grand C. fait quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

Contient
110
92. 25.
110. 5.

Art 153

Seigneurie de Gabriel Estrade esp. autres d'oumme. Du
Duf grand C. fait six aude dix deniers de quint perche
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

82. . . .
92. 10.

Art 154

Seigneurie de Guillaume Estrade esp. autres d'oumme. Du
Duf grand C. fait six aude dix deniers de quint perche
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

9. 50
1. 10.

Baume
Art 155

Seigneurie de Apuletau Baume de Baume
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le cinquieme de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

165. 55.
25. 15.

De seauve
Art 156

Seigneurie de Anton Basquet esp. autres d'oumme. Du
Duf grand C. fait six aude dix deniers de quint perche
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

1. 85.
25.

Art 157
N^o Lamotte
D'ailleurs de cet
artiele a été porté
hueler le Domaine
de seauve.

Seigneurie de Jean prasseux, Ache parache N. de
Jean prasseux et de seigneurie de Baume de Baume
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le cinquieme de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

11.
1. 60

Art 158

Seigneurie de Seauve de Seauve et parache N. de
Le premier fait six aude dix deniers de quint perche
Le second de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le troisième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le quatrième de quatre vingt dix sept deniers de quint perche
Le cinquieme de quatre vingt dix sept deniers de quint perche

43. 5.
6. 50

23. Cage

105. 40
61. 35

conard par quelcs

De Signe Pierre Brayou exploitant
Domaine de Signe représentant Roumain de Signe
contenant cent cinquante setiers quatre s'olvent
perchet trois quart Estime cent quatre s'olvent
s'olvent pour la contribution principale de s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
Pour centimes ou s'olvent additionnels s'olvent s'olvent s'olvent

56. 65. 8. 9.

Art 160.

jean chamepeur

De Signe Antoine Parquetet exploitant
Domaine de Signe représentant de Signe contenant cent quatre s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
Pour centimes ou s'olvent additionnels s'olvent s'olvent s'olvent

67. 10. 5.

Art 161.

Id Signe Bernard

De Signe Armand Et Jean Bernard exploitant
Domaine de Signe représentant de Signe contenant cent s'olvent
quatre s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
Pour centimes ou s'olvent additionnels s'olvent s'olvent s'olvent

40. 5. 6.

Art 162.

neant

De Signe Pierre Lauby exploitant
Domaine de Signe représentant de Signe contenant cent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
Pour centimes ou s'olvent additionnels s'olvent s'olvent s'olvent

55. 25. 8.

Art 163.

neant

De Signe Gery Bernard exploitant
Domaine de Signe représentant de Signe contenant
cent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
Pour centimes ou s'olvent additionnels s'olvent s'olvent s'olvent

57. 15. 8.

Art 164

neant

De Signe Jean Champau exploitant
Domaine de Signe représentant de Signe contenant
cent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent s'olvent
Pour centimes ou s'olvent additionnels s'olvent s'olvent s'olvent

58. 80. 8.

Le Demeur
Cayez

935. 50.

Recapitulation.

	Contribution principale	Contribution additionnelle	ang. Principal	
1 ^{er} page			7162. 50	
2 ^e	249 ⁰⁰ 45 ^c	37 ⁰⁰ 70 ^c	Car de sept.	1071 37
3	398 30	60 15	Car de la com ^m .	357 12
4	471 85	70 75		
5	356 90	53 40		
6	324 10	48 45		
7	319 10	48 85		
8	343 40	57 55		
9	349 50	52		
10	387 35	57 65		
11	266	39 65		
12	476 85	71 45		
13	351 35	52 70		
14	306 30	45 80		
15	446 95	67 35		
16	516 40	79 90		
17	323 85	49		
18	13 95	2 10		
19	329 75	49 90		
20	286 30	42 85		
21	335 35	50 65		
22	269 55	40 55		
23	264 5	40		
24	405 80	61 35		
25	335	50 25		
Total	8167⁰⁰ 40^c	1230⁰⁰		

Fait, clos et arrêté par nous martial de la bachelerie, Antoine de peire, françois vukou de fondamine, josph vukou et jean boung commissaires repartiteurs, et antoine de lombre agent et etienne serrut adjoints qui ont signé a la reserve des citoyens de peire, boung et serrut qui ont déclaré ne s'opposer.

Almont le deux vendémiaire sixième année de la république française une et indivisible. La bachelerie de la commune de Peire de la commune de Peire.
 A. Vukou, Delombre, agt.

La fauterie
Le barais
L'aille
Freisinger
Le lac
Blanchemont
Baun
La faine
Le faine
Chateau
Le petit Michale
gerais
Le mazam
Chantegrieux
Beth
L'ave
L'agor
L'heil
L'ouhanaw
L'yon
L'aymon
Chaurial
Fougeolles
Coequias
L'au
L'achette
L'achapelle
L'acham
L'aroché
Lemaschauchet
L'aymon